

**Annexe 2 : Pièces à joindre au dossier**

<b>1</b>	<b>Pour tout dossier</b>
----------	--------------------------

- Dossier de demande d'admission à la retraite (formulaire Bulletin officiel) ;
- Déclaration préalable à la concession d'une pension de retraite (EPR 10) ;
- Relevé Carsat (ex-Cnav).

*Attention, relevé, datant de moins de 2 mois, d'un régime de retraite obligatoire, mentionnant impérativement la durée d'activité cotisée autre que celle de la fonction publique (ex. relevé Cnav).*

☛ Une attention particulière est portée aux femmes dont l'enfant est né avant leur recrutement dans la fonction publique et qui ont bénéficié d'un congé maternité. Le décret n° 2010-1741 du 30 décembre 2010 ayant étendu le droit à bonification (cf. annexe n° 3), deux mentions devront apparaître sur le relevé Cnav : « Maladie – Maternité Chômage », « 4 trimestres ».

<b>2</b>	<b>Votre identification</b>
----------	-----------------------------

- Photocopie du livret de famille ou carte d'identité pour les célibataires ;
- Copie du jugement de divorce ;
- Photocopie de la carte vitale ou de l'attestation de sécurité sociale.

<b>3</b>	<b>Service national</b>
----------	-------------------------

- Joindre l'état signalétique et des services militaires.

Réclamer cette pièce à l'autorité militaire en indiquant : votre identité, bureau et classe de recrutement, numéro matricule.  
Adresses des principaux services délivrant les états signalétiques et de services militaires

<p><i>Pour la Marine :</i> Centre de Traitement de l'Information pour les Ressources Humaines BP 413 - 83800 Toulon - Naval ☎ : 04 94 02 01 66</p>	<p><i>Pour l'Armée de Terre :</i> <i>Pour l'Armée de l'Air (sous- officier non honoraire ou militaire de rang) :</i> Bureau Central d'Archives Administratives Militaires Caserne Bernadotte 64023 Pau Cedex ☎ : 05 59 40 46 92</p>	<p><i>Pour l'Armée de l'Air (officier ou sous-officier honoraire)</i> Bureau Central d'Incorporation et d'Archives Administratives de l'Armée de l'Air 01-510 – Base aérienne n°102 Longvic Air – BP 8313 21083 Dijon Cedex 09 ☎ : 03 80 65 49 12</p>
--	---	---

- Exempté ou dispensé : fournir une photocopie des pages du livret militaire (identité et motif) ;
- Service militaire en coopération : fournir tout document avec la date d'arrivée sur le territoire d'exercice.

4

**Carrière militaire**

- Si vous bénéficiez d'une pension militaire, joindre le titre de pension militaire.

5

**Validation des services auxiliaires (services de non-titulaire)**

- Joindre tout justificatif en votre possession notamment le titre de perception et la déclaration de recette finale.

6

**Rachat d'années d'études**

- Joindre le diplôme et un justificatif du versement.

7

**Déclaration relative aux enfants**

- Joindre 1 copie du diplôme si votre enfant est né pendant vos études ;
- Pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et si vous avez pris un temps partiel familial ou de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans joindre une copie de l'arrêté.

8

**Nouvelle bonification indiciaire (NBI)**

- Joindre les arrêtés, documents ou justificatifs du versement de cette prime.

**Il n'est pas nécessaire de produire les justificatifs qui auraient déjà été fournis lors de la constitution du dossier d'estimation indicative globale par les fonctionnaires à l'âge de 55 ans, pour ce qui concerne le service national, la carrière militaire, la validation des services auxiliaires, le rachat d'années d'études, sauf si leur situation a changé.**